

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'économie et des finances
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le 24 juin 2020

Objet : Éligibilité de la pêche de loisir aux chèques vacances

**JEAN-NOËL
CARDOUX**

SÉNATEUR DU LOIRET

PRÉSIDENT DU
GROUPE D'ÉTUDES
CHASSE ET PÊCHE
DU SÉNAT

**JEAN-PIERRE
DECOOL**

SÉNATEUR DU NORD

**PIERRE
MÉDEVIELLE**

SÉNATEUR DE
HAUTE-GARONNE

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons par la présente apporter notre soutien à la récente démarche du syndicat des moniteurs-guides de pêche français et de l'école de pêche française, représentatifs du souhait de l'ensemble de la filière pêche de loisir d'être éligible aux chèques vacances.

Au moment où nos compatriotes sont invités et parfois contraints par la crise à prendre leurs vacances en France à un coût maîtrisé et où le Gouvernement a décidé de les aider via les chèques vacances, il serait particulièrement opportun que la pratique de la pêche puisse être plus facilement expérimentée grâce à cette aide financière.

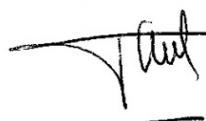
La pêche en mer comme en eau douce est une activité populaire pratiquée par plusieurs millions de français de tous les âges. C'est une occasion de convivialité et de transmission entre les générations où s'exprime une part de la culture de nos territoires.

Pratiquée en pleine nature, elle est aussi une formidable occasion de sensibiliser et d'éduquer au respect des milieux naturels et à leur préservation.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Jean-Noël CARDOUX
Président du Groupe d'Études
Chasse et Pêche



Jean-Pierre DECOOL
Sénateur du Nord



Pierre MÉDEVIELLE
Sénateur de Haute-Garonne